

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL N° 01 – ANNEE 2013 des délibérations du Conseil Municipal

Séance : 28 février 2013 à 20H30

Sous la présidence de : Monsieur Hubert HOFFMANN, Maire

Convocation des Conseillers Municipaux : 22 février 2013

Affichage : 6 mars 2013

Membres présents :

- Anne EICHWALD, Michel KUHN, Marie-Rose MUSSIG, Robert SCHNEIDER, Marie-Claire LEISER, Romain ROTH, Jean-Louis WEIDIG, Chantal ICHTERTZ, Sylvie DAUL, Béatrice WURTZ, Carole SENGER, Martine HOMMEL, Christine MAIRE, Brigitte RIFF, Florent DIETRICH, Estelle LAMBERT, Joël HOCQUEL, François HERTER, David GEFFRE.

Membres absents excusés avec procuration :

- Gabriel WOLFF donne procuration à Robert SCHNEIDER
- Gérard SCHUSTER donne procuration à Romain ROTH
- Elisabeth BLAND donne procuration à Brigitte RIFF

Membres absents excusés :

- Cécile JUNG, Jeannot GABEL, Colette DIETRICH.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Informations administratives
3. Approbation du procès-verbal n°8 du 20 décembre 2012
4. Délégation au Maire par application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Droit de préemption
5. Finances
 - 5.1. Débat d'orientation budgétaire
6. Ressources humaines
 - 6.1. Ecole Municipale de Musique - Postes de vacataires
 - 6.2. Création d'emplois pour accroissement temporaire d'activité
7. Travaux
 - 7.1. L'EcRhin – Avenants aux marchés de travaux
8. Affaires immobilières
 - 8.1. Lotissement "La Peupleraie" – Transfert des équipements publics

9. Environnement

9.1. Forêts communales – Etat prévisionnel des coupes 2014

10. Divers

1.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Louis WEIDIG est désigné comme secrétaire de séance.

2.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Dans le cadre de la fusion des quatre Communautés de Communes (Uffried, Rhin-Moder, Espace Rhénan et Gamsheim-Kilstett), cinq groupes de travail ont été constitués pour identifier les compétences de la future Communauté de Communes. Les compétences proposées sont listées par M. le Maire.

Le Conseil Municipal sera amené à délibérer sur le périmètre au mois de mars et sur les statuts en avril.

M. le Maire mène une concertation avec les acteurs concernés par la réforme des rythmes scolaires avant de se prononcer pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire 2013 ou 2014. La décision sera prise en mars, après la réunion de concertation du 5 mars 2013.

Il est rendu compte de la Commission Finances du 19 février dernier.

3.

APPROBATION DU PROCES VERBAL N°8 DU 20 DECEMBRE 2012

Le procès verbal n° 8 est adopté,

à l'unanimité.

4.

DELEGATION AU MAIRE PAR APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122 – 22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – DROIT DE PREEMPTION

Le Maire informe qu'il a renoncé, au nom de la Commune, à la préemption des biens ci-après :

N° de D.I.A.	Désignation de l'immeuble				Propriétaire(s)
	Section	Parcelle	Superficie en ares	Adresse	
800	11	220/1	3,20	Rue du Stade	ABCI Sàrl
801	10	126/46 et 231/7	8,62	17 rue de l'Ecole	M. et Mme Jacky STANGE
802	21	409/31	5,10	2 rue de la Dordogne	M. Christian SPIRY
803	16	T1A10	5,10	Lieudit Auf dem Stein	Delt'Aménagement Sàrl
804	16	T1A24	6,13	Lieudit Auf dem Stein	Delt'Aménagement Sàrl
805	26	272/149 et 274/147	12,04	Rue des Petits Champs	M. et Mme Michel DIDIERJEAN
806	6	43	5,61	6 rue du Soleil	Consorts SNC Foncière Sébastopol
807	9	80/23	12,20	16 rue du Maréchal Leclerc	M. Jean-Pierre HUFF
808	13	140/38	3,68	10 rue du Général Hoche	Mme Sylvia MATTIELO
809	16	94	4,60	Lotissement Du Ried Au Verger	Mme Marie-Agnès HAESSLER

5. **FINANCES**

5.1. Débat d'orientation budgétaire

Budget Commune :

Le débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire, ce débat, non suivi de vote, donc sans caractère décisionnel, doit notamment permettre au Conseil de discuter des orientations préfigurant les priorités à afficher dans le budget primitif et de s'exprimer sur la stratégie à adopter en fonction de la situation financière de la Commune.

Pour situer le contexte et pour éclairer le débat, le Conseil Municipal a reçu communication des documents et informations suivants :

- les résultats provisoires 2012*
- l'historique de l'évolution des impôts locaux*
- l'état de la dette*
- les statistiques nationales et départementales en matière fiscale, d'évolution du coût de la vie et d'endettement.*

Avec un endettement désormais au-dessus de la moyenne, du fait des emprunts contractés pour la construction de l'EcRhin, projet phare du mandat, il s'agira, outre la poursuite des opérations déjà engagées, de composer et de définir les priorités à retenir parmi les investissements possibles dont la liste est soumise au Conseil Municipal, sans recours à l'emprunt.

La présentation du tableau des résultats provisoires fait état de disponibilités pouvant être dégagées pour des investissements nouveaux de l'ordre de 2 M €.

Ces montants pourraient être répartis sur les grands chapitres suivants :

Affectation	Montant	Pourcentage
Services généraux, patrimoine immobilier et sécurité incendie	200 000 €	10 %
Enseignement / formation (bâtiments et équipements scolaires)	350 000 €	17,5 %
Culture	200 000 €	10 %
Sports / Jeunesse	750 000 €	37,5 %
Aménagements urbains (voirie, éclairage public)	500 000 €	25 %

Les investissements prioritaires seront affinés en Commissions pour être proposés au prochain vote budgétaire.

Pour dégager les financements nécessaires, les leviers suivants devront être activés, sachant qu'il faudra compter avec la baisse des dotations de l'Etat :

- maîtrise des dépenses de fonctionnement
- limitations à 2 % maximum de la hausse des taux des taxes directes locales.

Budget Zone de Loisirs / Camping

Il devra intégrer le transfert des équipements liés à son fonctionnement, et les tarifs des droits d'entrée devront tenir compte d'une T.V.A. au taux normal pour les accès "baignade".

6.

RESSOURCES HUMAINES

6.1. Ecole Municipale de Musique - Postes de vacataires

Il est proposé de recourir à des intervenants ponctuels vacataires à l'Ecole Municipale de Musique, pour des missions d'accompagnateur instrumental lors des auditions et de jury lors des examens ou concours passés par les élèves.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- **DECIDE** de faire appel à des vacataires en fonction des besoins pour des interventions ponctuelles à l'Ecole Municipale de Musique, comme celles proposées ci-dessus,

- **FIXE** le montant horaire net de la vacation à 25 €, pouvant être indexé sur l'évolution de l'indice brut de la Fonction Publique

- **DIT QUE** la présente délibération reste valable dans le temps tant qu'elle ne sera pas remise en cause par le Conseil Municipal

- **CHARGE** le Maire du recrutement des vacataires.

6.2. Création d'emplois pour accroissement temporaire d'activité

Il est proposé de créer deux postes à mi-temps pour faire face à des besoins temporaires d'accroissement d'activité, notamment pour des travaux d'entretien.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

CONSIDERANT l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

- **DECIDE** de créer deux postes d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe à temps non complet à raison de 17,5 h/semaine pour accroissement temporaire d'activité

- **AUTORISE** de manière générale le Maire à recourir à des recrutements pour accroissement temporaire d'activité ou pour accroissement saisonnier d'activité chaque fois que nécessaire.

7. **TRAVAUX**

7.1. L'EcRhin – Avenants aux marchés de travaux

Les travaux de construction de l'Equipement Sportif, Culturel et de Loisirs requièrent le recours à des avenants pour les lots 06, 09, 19 et 33 pour des travaux rendus nécessaires en cours de chantier.

Ces quatre avenants portent sur 9 596,50 € HT de travaux supplémentaires ; l'incidence financière de ces avenants est inférieure à 3% du montant de chacun des marchés.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- **APPROUVE** les avenants au marché des lots ::

- n° 06 - Menuiserie extérieure en aluminium – pour un montant de + 6 169,00 € HT

- n° 09 - Serrurerie – pour un montant de + 4 564,00 € HT

- n° 19 – Sols souples – pour un montant de + 2 421,50 € HT

- n° 33 – Machinerie scénique – pour un montant de – 3 558,00 € HT

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants ainsi que tout autre document s'y rapportant.

- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont disponibles au compte 2313.

8.

AFFAIRES IMMOBILIERES

8.1. Lotissement "La Peupleraie" – Transfert des équipements publics

Par délibération du 25 octobre 2012, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir, à titre gratuit, les emprises publiques du lotissement "La Peupleraie".

Or les récentes évolutions législatives interdisent les cessions immobilières gratuites.

Aussi, faut-il approuver une acquisition à l'euro symbolique, et non plus à titre gratuit, des emprises publiques du lotissement "La Peupleraie" concernant les parcelles suivantes :

Section	Parcelle	Surface
37	420	3a55ca
37	422	55ca
37	425	22a38ca
37	426	2a05ca
Total :		28a53ca

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- **DECIDE** :

- d'acquérir, à l'euro symbolique, les emprises publiques du lotissement "La Peupleraie", soit les parcelles cadastrées section 37 n° 420, 422, 425 et 426, d'une contenance totale de 28,53 ares

- de prendre en compte les équipements publics dudit lotissement et en particulier le réseau d'éclairage public, la voirie et ses équipements.

- **AUTORISE** le Maire à signer les actes à intervenir dont tous les frais restent à la charge de l'aménageur.

9.

ENVIRONNEMENT

9.1. Forêts communales – Etat prévisionnel des coupes 2014

L'Office National des Forêts a établi un état d'assiette des coupes pour l'hiver 2013/2014 pour les deux massifs forestiers communaux.

Cet état permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

Il porte sur un volume prévisionnel de bois coupé de l'ordre de 420m³, soit inférieur de 40% à la campagne précédente, permettant de régénérer les peuplements en place ou de les améliorer par éclaircies ; il concerne les parcelles 5 et 7 du massif du Steinwald et les parcelles 10, 15 et 18 du massif du Riedmatten.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Administrative et après avis de la Commission Environnement – Cadre de Vie, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'état d'assiette 2014 des coupes à marteler concernant les parcelles forestières n° 5, 7, 10, 15 et 18 pour un volume prévisionnel de bois de l'ordre de 420 m³,

- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions et actes à intervenir.

10. **DIVERS**


Les prochaines réunions communales sont annoncées :

- 5 mars 2013 : Commissions Réunies et Conseils d'Ecoles
- 11 mars 2013 : Commission Finances
- 18 mars 2013 : fusion des quatre Communautés de Communes : congrès réunissant l'ensemble des Conseillers Municipaux des 18 Communes concernées
- 21 mars 2013 : Conseil Municipal

Le 7 avril 2013 aura lieu le Référendum du Conseil Unique d'Alsace. Il est fait un appel aux Conseillers Municipaux pour la tenue des bureaux de vote en tant qu'assesseurs.

La séance est levée à 23h00.

Le Maire



Hubert HOFFMANN